

AR Prefecture

063-216303099-20241011-20241011_01-DE
Reçu le 14/10/2024

Republique Française - Département du Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 11 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (8) : Michel ROCHE, Yohann CARRET, Thibault CALMARD, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Gérard ROURE, Guy CHAZOT

Absents (2) : Frédéric CHAZELLE, Danièle HORTALA

Procuration (1) : Danièle HORTALA a donné procuration à Sandrine HAUTEVILLE

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Gérard ROURE

Date convocation : 27/09/2024

1 ► EMPRUNT POUR RACCORDEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE MERLONNE A LA STATION D'EPURATION DU BOURG – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt de 47.000 € sur 10 ans pour réaliser les travaux de raccordement des réseaux d'assainissement du village de Merlonne à la station d'épuration du Bourg (coût : 73 257, 00 € HT, MO comprise).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ décide de souscrire un emprunt d'un montant de 47.000 € à taux fixe de 3,41 % sur une durée de 10 ans et à échéances annuelles constantes auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE – 2 Avenue de la Libération – 63045 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9 sur le budget assainissement ;

↳ accepte les frais de dossier d'un montant de 47 € ;

↳ demande de prévoir chaque année l'inscription budgétaire des échéances pour cet emprunt ;

↳ charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Maire,
Michel ROCHE

